



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE <hr style="width: 10%; margin: auto;"/> DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	L'an deux mille vingt-cinq Le 19 septembre à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de M. Patrice BURDET, maire
Nombre de conseillers : En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : Absentions :	Etaient présents : Patrice BURDET, Benoit CHAMBIOT-MAITRAL, Marie-Agnès DUC, Olivier HAZARD, Monique NAGORNY, Salvatore OLIVA, Sébastien TATOUT Excusés : Estelle MARTIN-BORRET (pouvoir à Monique NAGORNY), Absent : Alou COULIBALY
Date de convocation : 08/09/2025 Date d'affichage : 19/09/2025	Formant la majorité des membres en exercice Marie-Agnès DUC est élue secrétaire de séance

Délibération n°2025-30**Objet : Augmentation du prix du repas facturé aux familles à partir du 01^{er} octobre 2025**

Conformément au contrat de prestation avec la cuisine centrale d'Albertville, une réévaluation des tarifs facturés aux mairies s'applique en fonction de l'indice INSEE de référence.

A partir du 01^{er} janvier 2026, le repas sera facturé à 6.21€ TTC à la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de facturer le prix du repas à 5.80€ aux familles au lieu de 5.50€, à partir du 01^{er} octobre 2025.

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de facturer le prix du repas à 5.80€ aux familles, à partir du 01^{er} octobre 2025.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Patrice BURDET

